

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Etabli le : 09/02/2016 Validité maximale : 09/02/2026



Logement certifié

Rue: Grande Enneille n°:7 boîte:2

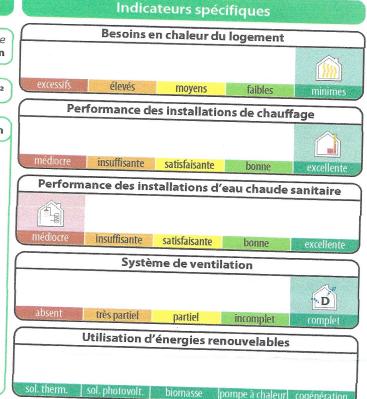
CP : 6940 Localité : Grandhan(Durbuy)

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique consommation théorique totale d'énergie primaire de ce élevés Consommation spécifique d'énergie primaire:.......... 93 kWh/m².an $A++ E_{spec} \leq 0$ insuffisante 0<Espec ≤ 45 A+ 45 < E_{spec} ≤ 85 A **Exigences PEB** 85 < Espec ≤ 170 insuffisante Réglementation 2010 93 $170 < E_{spec} \le 255$ C Performance moyenne du pard immobilier wallon en 2010 255 < Espec ≤ 340 D très partiel 340 < Espec ≤ 425 E 425 < Espec ≤ 510



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00217

Nom / Prénom : BERTRAND Diego

Adresse: Dupont

n°:36

CP:6900

Localité : Marche-en-Famenne

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date: 09/02/2016

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y mentionnérs. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui

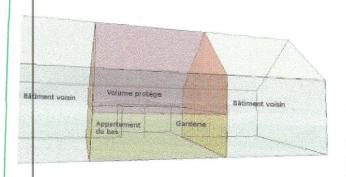
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro: 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale: 09/02/2026





Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

le volume protégé comprend au premier: la hall d'entrée, la buanderie, la wc, le séjour avec la cuisine, le bureau;

Le volume protégé de ce logement est de **409 m³**

Surface de plancher chauffée

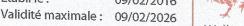
Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 125 m²



Bâtiment résidentiel existant

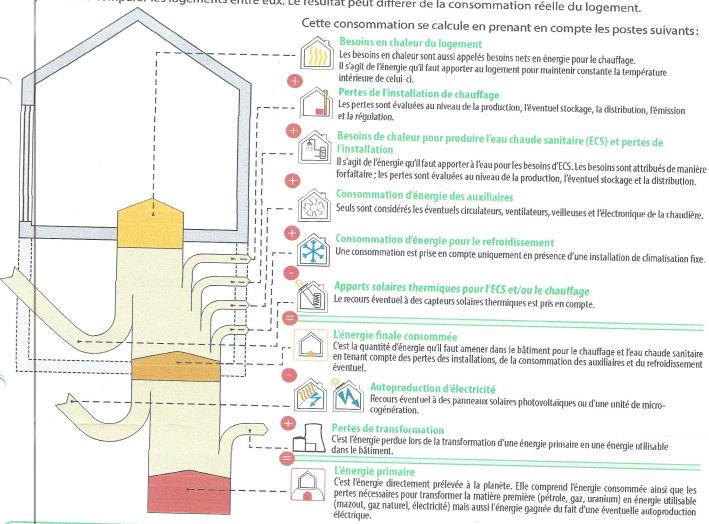
Numéro: 20160209014473 Établi le: 09/02/2016





Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement.

Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE



À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh Économie en énergie primaire

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

- 2 500 kWh



Numéro: 20160209014473 Établi le :

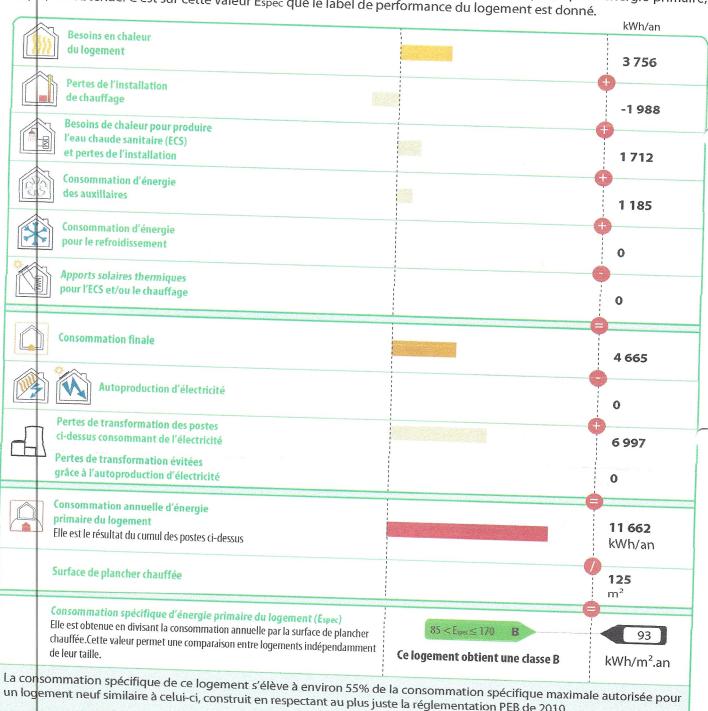
09/02/2016

Validité maximale: 09/02/2026



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



un logement neuf similaire à celui-ci, construit en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Numéro : 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale : 09/02/2026



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Numéro:

20160209014473

Établi le:

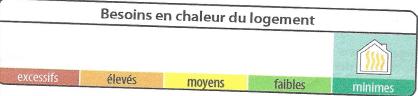
09/02/2016

Validité maximale : 09/02/2026



Descriptions et recommandations -1-

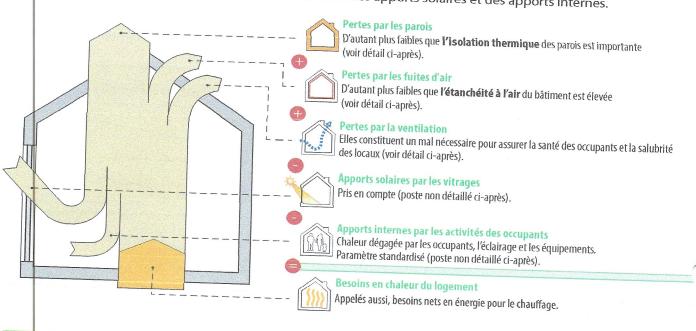
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



30 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces pesoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



P	ertes par les parois	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре	Dénomination	Surface	Justification	
Doufouse	présentant un très bon niveau	d'isolation		
performa	ance thermique des parois est co	d'isolation mparable aux exigences de l	la réglementation PEB 2014.	



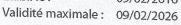
Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro:

20160209014473

Établi le:

09/02/2016





Descriptions et recommandations -

	Pertes p	par les parois - suite	Les surfa le protocole de c	aces renseignées sont mesurées suivant Follecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
	M1	Mur avant	16,6 m ²	Verre cellulaire (CG), 18 cm
	M2	Mur arrière	14,7 m ²	Verre cellulaire (CG), 24 cm Isolant à base de fibres végétales et/ou animales, 4 cm
	F1	Chassis extérieur	11,1 m²	Triple vitrage avec coating - (U _g = 1 W/m².ŀ Châssis PVC
	F2	Velux Triple vitrage	1,7 m ²	Triple vitrage avec coating - (U _g = 1 W/m².k Châssis bois
	is avec un	bon niveau d'isolation		
	is avec un mance the F3	bon niveau d'isolation rmique des parois est compara Velux double vitrage	able aux exigend	ces de la réglementation PEB 2010. Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois
a perform	F3 is avec iso	rmique des parois est compara Velux double vitrage lation insuffisante ou d'épais	1,7 m ²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois
a perform	F3 is avec iso	rmique des parois est compara Velux double vitrage lation insuffisante ou d'épais	1,7 m ²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois
Paroi Paroi	F3 is avec iso	rmique des parois est compara Velux double vitrage lation insuffisante ou d'épais : isolation à renforcer (si néces:	1,7 m² Sseur inconnue saire après avoir	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois
Paroi Paroi	F3 is avec iso andations is sans iso	rmique des parois est compara Velux double vitrage lation insuffisante ou d'épais : isolation à renforcer (si néces:	1,7 m² Sseur inconnue saire après avoir	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois
Paroisecomma Paroisecomma	F3 F3 is avec iso andations andations andations andations	rmique des parois est compara Velux double vitrage lation insuffisante ou d'épais : isolation à renforcer (si néces:	1,7 m ² sseur inconnue saire après avoir AUCUNE AUCUNE	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois r vérifié le niveau d'isolation existant).



Pertes par les fuites d'air

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro: 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale: 09/02/2026



Descriptions et recommandations -3-

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.				
Réalisation d'un test d'étanchéité à				
✓ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.☐ Oui	m²			
Recommandations: L'étanchéité à protégé et, principalement, au nive jonctions, percements) car c'est l	l'air doit être assurée en continu sur l'er au des raccords entre les différentes par à que l'essentiel des fuites d'air se situe.	ntièreté de la surfa rois (pourtours de	ice du volume fenêtre, angles,	
Pertes par ventilation				
le cas d'un système D avec récupérat		réduire ces pertes	en particuliar dans	
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves accept caractérisant la	ables qualité d'execution	
□ Non ☑ Oui Échangeur à contre-courants	☑ Non □ Oui	caractérisant la qualité d'execution ☑ Non ☐ Oui		
Diminution gl	obale des pertes de ventilation		-61 %	



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro: 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale : 09/02/2026



Descriptions et recommandations -4-

Performance des installations de chauffage

satisfaisante

85%

Rendement global en énergie primaire



Installation de chauffage central

insuffisante

Production	Pompe à chaleur, electricité, air/air
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Elinission/	Chauffage par air chaud, sans vannes Présence d'un thermostat d'ambiance

bonne

Recommandations:

aucune



Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale : 09/02/2016



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production Production avec stockage par résistance électrique

Distribution Bain ou douche, moins de 1 m de conduite Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Bâtiment résidentiel existant

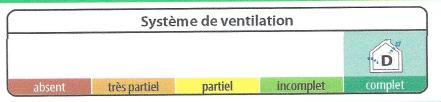
Numéro : 20 Établi le :

20160209014473

Établi le : 09/02/2016 Validité maximale : 09/02/2026



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

la ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
séjour	OAM	WC	OEM
chambre 1	OAM	SDD	OEM
chambre 2	OAM	Coin cuisine	OEM
chambre 3	OAM	Buanderie	OEM
Hall d'entrée	OAM		

Selon les relevés effectués par le certificateur, votre logement est équipé d'un système D complet. Dans un système D, l'alimentation en air neuf et l'évacuation de l'air vicié sont toutes les deux mécaniques, c'està-dire avec des ventilateurs.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'entretenir correctement votre système D, notamment en nettoyant et remplaçant les filtres régulièrement.



Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160209014473 Établi le : 09/02/2016

Validité maximale : 09/02/2026



Descriptions et recommandations -7-

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur | cogénération



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque

NÉANT



Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

La pompe à chaleur destinée au chauffage des locaux n'a pas été prise en compte pour l'utilisation d'énergie renouvelable pour la raisons suivante : les performances de la pompe à chaleur ne sont pas suffisantes



Unité de cogénération

NÉANT